

Vos représentants des usagers vous parlent

de la personne à prévenir

A quoi sert-elle ?

**C'est la personne que l'on contacte pour une livraison
Ce peut être un membre proche de votre famille ou un voisin...**

et de la personne de confiance

A quoi sert-elle ?

Elle est votre porte-parole pour être consultée par l'équipe médicale au cas où vous ne seriez plus en mesure d'exprimer votre volonté concernant vos soins.

Qui peut-on désigner ?

Toute personne majeure avec laquelle vous auriez discuté de vos volontés au niveau médical

Pour quelle durée ?

Vous pouvez choisir de la désigner pour la durée de votre hospitalisation ou pour la durée de votre hospitalisation et ultérieurement

Avez-vous des exemples ?

Elle peut vous accompagner et assister aux entretiens médicaux, vous aider à formuler vos souhaits.

Comment la désigner ?

Lors de votre admission, l'équipe de l'HAD va vous proposer de la désigner sur un document où seront notés son identité et son accord pour assurer cette mission auprès de vous